

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quatre-vingt-deuxième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 20 avril 2015 au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 15 JUIN 2015

Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-deuxième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 20 avril 2015, à 12 h, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BOILY, Philippe Étudiant		X
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (visioconférence)	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
MANSEAU, André Doyen de la recherche et vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
ROY, André J. Secrétaire général	X	
<u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u>		
AUGER, Mireille	X	
<u>INVITÉ :</u>		
ROY, Dominique Coordonnateur à la gestion financière	X (points 3 et 4)	

Le président, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 06.

Il souhaite la bienvenue à monsieur André Manseau, doyen de la recherche. Nouvellement nommé vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant, il assistera aux réunions du comité exécutif à titre de personne convoquée jusqu'à l'engagement d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal :
 - 2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-unième (23 février 2015) réunion du comité exécutif
 - 2.1.1. Approbation
 - 2.1.2. Affaires en découlant
- 3.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016
- 4.- Avis au recteur concernant le projet du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016
- 5.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau
- 6.- Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau
- 7.- Engagement d'une agente ou d'un agent d'information à la Direction des communications et du recrutement
- 8.- Engagement d'une agente ou d'un agent d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau
- 9.- Engagement d'une ou d'un commis aux ressources informationnelles aux Services universitaires des Laurentides
- 10.- Engagement d'une ou d'un commis au prêt et à l'entretien des collections au Service de la bibliothèque à Gatineau
- 11.- Octroi d'un contrat pour des travaux de réparations de maçonnerie au pavillon Alexandre-Taché
- 12.- Octroi d'un contrat pour l'ajout de thermopompes et l'enlèvement de l'unité de ventilation N° 2 au pavillon Lucien-Brault
- 13.- Modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$
- 14.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'École intuit.lab (France)

- 15.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'Universidad de Panamá (Panama)
- 16.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 (France)
- 17.- Contrat de services de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault et ISFORT
- 18.- Période d'information et questions
- 19.- Prochaine réunion (8 juin 2015)
- 20.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal

2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-unième (23 février 2015) réunion du comité exécutif

2.1.1. Approbation

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-unième (23 février 2015) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-unième réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 3 (p. CX-4) : en réponse aux questions soulevées au dernier comité exécutif, le vice-recteur à l'administration et aux ressources souligne le haut taux d'occupation des résidences et des maisons de ville. Il indique que les comparatifs des tarifs locatifs d'autres universités, dont l'UQAM, l'UQAT, l'UQAR et l'Université de Sherbrooke, permettent de conclure que les tarifs de l'UQO sont dans les mêmes paramètres.

Il mentionne aussi que les statistiques relatives aux cas de défauts de paiement révèlent que ceux-ci sont très rares. La majorité de ces cas sont des étudiants qui ont quitté le campus. Actuellement, seulement deux locataires ont cumulé un retard de paiements alors qu'en 2013-2014 un seul étudiant a omis d'effectuer un paiement de 237 \$. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources souligne l'excellente gestion et le suivi rigoureux de la location des résidences.

Point 4 (p. CX-5) : le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que la demande de vignettes de stationnement est très élevée et que les places de stationnement sont limitées, tant au campus Lucien-Brault qu'au campus Alexandre-Taché. La modulation des tarifs selon les catégories d'utilisateurs ne semble donc pas nécessaire. Il dit par ailleurs qu'aucune plainte n'a été reçue des étudiants concernant les tarifs et que ceux-ci se comparent aux tarifs du CSSS de Gatineau et du Cégep de l'Outaouais. Enfin, il rappelle que l'UQO souhaite favoriser le transport en commun.

3.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources présente le projet de budget du fonds de fonctionnement. Une copie de la présentation PowerPoint utilisée pour la présentation est distribuée aux membres.

I ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le 8 décembre 2014, le conseil d'administration adoptait les orientations budgétaires suivantes (380-CA-5786) servant à guider la préparation du budget de fonctionnement 2015-2016 :

- Viser l'équilibre budgétaire;
- Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais notamment par l'accélération et le développement de nouveaux programmes dans les domaines de la santé;
- Soutenir le projet de consolidation du campus de Gatineau par la création du Pavillon des arts et du Pavillon des sciences de la vie;
- Soutenir les activités d'enseignement et de recherche au campus de Saint-Jérôme;
- Soutenir le démarrage des activités de formation continue du pôle Paul Gérin-Lajoie;
- Explorer de nouvelles sources de revenus, entre autres, en recherchant de nouveaux partenariats et en fortifiant les liens avec nos diplômés et la communauté d'affaires;
- Encourager et supporter des initiatives de recherche visant l'obtention d'un financement externe;
- Soutenir les activités visant à développer une dynamique de campus universitaire afin de rendre mémorable l'expérience de la vie étudiante à l'Université du Québec en Outaouais.

II PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Dès l'adoption par le conseil d'administration du budget révisé 2014-2015 en décembre 2014, la direction de l'Université a entrepris de rencontrer et d'informer tous les responsables budgétaires sur les conditions budgétaires anticipées pour l'année 2015-2016. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, assisté des doyens concernés, et le vice-recteur à l'administration et aux ressources ont rencontré tous les directeurs des départements et des modules de même que les responsables des cycles supérieurs pour recevoir leurs demandes et pour mieux comprendre les besoins de leur secteur respectif. Le comité du budget, composé des cadres supérieurs et assistés par les professionnels comptables du service des finances, a ensuite rencontré les syndicats et associations de personnels pour faire état de la situation financière de l'UQO, pour exposer les différentes mesures envisagées pour faire face aux compressions budgétaires et pour les inviter à contribuer à l'effort budgétaire 2015-2016. Le comité du budget a aussi convoqué chaque cadre pour leur demander d'appliquer des réductions importantes dans leurs budgets tout en cherchant à préserver le service direct à l'étudiant. La direction de l'Université a d'ailleurs l'intention de poursuivre ces rencontres au cours de l'année notamment pour faire état de l'évolution de la situation budgétaire.

III TABLEAU SOMMAIRE

Le comité du budget propose un budget déficitaire de 1,9 M\$ pour l'année 2015-2016. Malgré l'envergure du déficit proposé, la direction vise toujours l'atteinte de l'équilibre budgétaire en fin d'année. Une revue périodique de la situation financière sera faite par la direction et le comité de vérification sera saisi des résultats. Toute opportunité susceptible d'améliorer la situation financière de l'Université sera étudiée attentivement et un nouveau budget sera présenté au conseil d'administration en décembre pour adoption.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2015-2016 ainsi que les données comparatives afférentes :

	Budget révisé 2014-2015	Budget proposé 2015-2016	Écart
	(\$=000)	(\$=000)	(\$=000)
Produits	78 746,7 \$	80 021,5 \$	1 274,8 \$
Charges	79 707,9	81 967,7	2 259,8
Excédent des charges par rapport aux produits	(961,2 \$)	(1 946,2 \$)	(985,0 \$)

IV FAITS SAILLANTS

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres et orientations ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget :

1. Mesures budgétaires

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il est apparu évident que le fossé entre les revenus et les dépenses était si grand que des mesures appropriées devaient être prises pour viser l'équilibre budgétaire. La première décision du comité du budget a été de privilégier les coupes paramétriques principalement pour les frais de voyages et les frais de déplacement, les frais de représentation et les frais de fournitures. Une réduction de 20 % de ces frais a été appliquée pour l'ensemble des directions de l'Université. Les cadres ont aussi été invités à réduire de 20 % les autres dépenses, y compris les sommes accordées pour l'embauche du personnel surnuméraire. Ces dernières réductions ont été identifiées par chaque cadre selon leur contexte et selon les services à rendre.

Le comité du budget a choisi comme ligne directrice d'appliquer des compressions budgétaires mettant à contribution tous les secteurs de l'Université et en ne faisant aucune mise à pied pour le personnel détenant un poste au plan des effectifs.

De nombreuses autres mesures ont été envisagées pour tenter d'équilibrer le budget dont certaines sont toujours à l'état de projet. En voici la liste :

- Réduction des frais lors du paiement des droits de scolarité
- Reprise du temps supplémentaire en temps
- Réductions du nombre de dégagements discrétionnaires
- Réduction volontaire du temps de travail
- Rachat de vacances
- Réduction des frais juridiques
- Augmentation des revenus provenant de la location des espaces
- Hausse des frais de stationnement
- Hausse des frais de location des résidences
- Hausse des frais de location touristique
- Réduction des acquisitions de mobilier, appareillage et outillage
- Réduction des acquisitions au fonds de bibliothèque
- Réduction du fonds de recherche et de création
- Report de l'implantation de l'Institut et des centres de recherche
- Analyse de la pertinence de chaque poste devenu vacant (personnel non-enseignant)
- Demande de financement au programme de mobilité de l'UQ
- Approbation de toutes demandes de personnel par le comité de régie
- Report de la dotation de certains postes non enseignant
- Hausse du nombre moyen d'étudiants par groupe
- Analyse de tout investissement permettant une réduction des coûts d'opération
- Transformation du Pôle universitaire PGL en centre de revenus
- Réduction de l'utilisation des ressources externes pour le plan stratégique

Outre ces mesures, le comité du budget a choisi de maintenir au même niveau qu'en 2014-2015 le budget des centres d'aide en français et la subvention accordée aux étudiants qui se prévalent du forfait Rabais Cam-Puce. Le comité a aussi décidé d'accroître les montants accordés pour l'aide aux étudiants en situation de handicap.

2. Règles budgétaires

Au moment de l'élaboration du budget, les Règles budgétaires 2015-2016 ne sont pas encore connues. Cependant, le MEESR et le siège social de l'UQ confirment que les coupures des années précédentes et les réductions attribuables à l'application de la Loi 100 sont récurrentes et maintenues. De plus, le nouveau budget du Gouvernement prévoit une nouvelle compression budgétaire de 73 M\$ dans les universités québécoises ce qui représente une réduction supplémentaire d'environ 1,3 M\$ de la subvention UQO si on tient compte de l'indexation des coûts de système évaluée à environ 0,5 %.

3. Effectif étudiant

L'effectif étudiant prévu pour 2015-2016 est de 5 273 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Cela représente une hausse de 4,83 % de l'effectif étudiant comparativement à l'effectif étudiant réel prévu pour 2014-2015 (5 030 EEETP). Si on le compare à l'effectif étudiant prévu au budget révisé 2014-2015 (5 071 EEETP), on obtient plutôt une hausse estimée à 3,98 %. La notion de lissage n'a pas été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du ministère, puisque l'effectif étudiant est à la hausse. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une baisse de l'effectif étudiant, le cas échéant. La hausse anticipée est plus grande au campus de Saint-Jérôme malgré le manque d'espaces.

4. Subvention

Le tableau ci-dessous résume les sources de variation de la subvention :

Hausse de clientèle (incluant 389,3 k\$ de recomptage)	1 661,1	\$
Indexation (coûts de système)	233,7	
Récupération des forfaitaires	(200,3)	
Frais indirects – recherche subventionnée	(290,0)	
Coupure paramétrique	(1 698,0)	
Autres ajustements	65,5	
	<hr/>	
	(228,0)	\$

La variation de la subvention est principalement attribuable à la hausse de l'effectif étudiant, au recomptage et aux coupures paramétriques annoncées par le ministère.

Par ailleurs, l'indexation pour les coûts de systèmes, prévue dans l'allocation 2015-2016, est de l'ordre de 233 700 \$ et elle est inférieure au montant versé en salaire à certaines catégories d'employés en vertu de la « *Politique salariale du Gouvernement (PSG)* ».

De plus, les récupérations des montants forfaitaires exigés des étudiants non-résidents du Québec et des étudiants étrangers sont en augmentation de 200 300 \$, ce qui procure une diminution du revenu d'un montant équivalent, dans l'allocation initiale. Cette réduction est attribuable à la variation de ces clientèles dans l'année 2013-2014 comparativement à celles de l'année 2012-2013.

Également, le financement des frais indirects reliés à la recherche subventionnée est en baisse de 290 000 \$. Par ailleurs, cette baisse sera partiellement compensée par les versements en vertu du nouveau mode d'attribution des frais indirects de recherche, qui seront versés directement par les organismes subventionnaires plutôt que par le biais de la subvention générale de fonctionnement. Un montant de 143 000 \$ a été prévu à cet effet au budget 2015-2016, dans la section des revenus « Autres ».

5. Taux de pondération

Aux fins de financement de l'enveloppe « Enseignement », le ministère pondère les étudiants en équivalence au temps plein (EETP), selon le cycle d'études et selon les familles de programmes d'études. En fonction des formations offertes, le taux de pondération prévu est de 1,65.

6. Autres revenus

Les autres revenus prennent en compte la hausse de tarifs pour les frais institutionnels obligatoires (FIO), les frais de résidence et les frais de stationnement. Par ailleurs, le Protocole avec la ville de Gatineau relativement au développement de nouveaux programmes a pris fin en 2013-2014, ce qui représente un manque à gagner de 250 000 \$. L'UQO est actuellement en négociation avec les représentants de la ville, à ce sujet. Le budget 2015-2016 ne prévoit aucun revenu à ce chapitre.

7. Plan des effectifs

Outre l'ajout de 11 postes de professeurs en 2015-2016, il n'y a qu'un seul ajout au plan des effectifs soit l'intégration d'une ressource professionnelle prévue au protocole d'entente entre l'UQO et le Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie.

8. Masse salariale

La prévision de la masse salariale tient compte de plusieurs éléments dont les hausses prévues par les conventions collectives et les ententes (incluant la PSG), les divers congés, les dégagements et les départs anticipés, l'augmentation du nombre d'activités d'enseignement et les changements au plan des effectifs. Sur une base annuelle, l'augmentation nette, d'environ 2 859 300 \$, est composée des éléments suivants :

- hausse de 999 000 \$ attribuable à la création de nouveaux postes de professeurs;
- hausse de 858 100 \$ attribuable aux chargés de cours;
- hausse de 1 111 900 \$ attribuable aux augmentations salariales (réelles ou anticipées) du personnel au plan des effectifs;
- hausse de 21 900 \$ suite à l'augmentation de l'économie anticipée sur la masse salariale;
- hausse de 70 000 \$ en salaires auxiliaires (incluant les salaires étudiants aux modules, départements et services);
- baisse de 317 100 \$ attribuable aux variations des salaires surnuméraires;
- hausse de 115 500 \$ attribuable aux autres variations salariales, incluant une variation de la provision pour départs à la retraite, une hausse de la contribution au RRUQ, un ajustement du salaire réel par rapport au salaire prévu pour les nouveaux postes et les postes vacants au budget 2014-2015, ainsi que les avancements d'échelons.

9. Autres dépenses

Une réduction importante des dépenses est prévue en 2015-2016, notamment pour les frais de déplacement, les frais de représentation, les fournitures, le mobilier, l'appareillage et l'outillage. Une réduction est aussi prévue pour l'achat de volumes, périodiques et ressources électroniques pour les bibliothèques, et au fonds interne de recherche et de création (FIRC). Le tableau des charges par fonction pour le budget 2015-2016 a été transmis aux membres aux fins de la présente réunion.

10. Provision pour économies salariales

La provision pour économies salariales a été évaluée à 3 128 000 \$, ce qui représente une baisse de 21 900 \$ comparativement au budget révisé 2014-2015 et une hausse de 378 100 \$ par rapport au budget initial de l'an dernier. Même s'il n'est pas possible de présumer, au budget initial, que tous les éléments générant une économie se reproduiront, les économies observées au cours des dernières années et le nombre de postes de professeurs créés en 2015-2016 permettent de prévoir des économies de cette envergure au budget initial.

11. Provision pour économies sur les autres dépenses

La provision pour économies sur les autres dépenses a été fixée à 575 300 \$. Elle s'élevait à 585 000 \$ au budget initial 2014-2015 et avait été portée à 696 000 \$ au budget révisé.

12. Provision pour variation des banques de vacances et de temps supplémentaire

Une provision de 158 000 \$ a été prévue au budget pour la variation des banques de vacances et de temps supplémentaire. Bien que le ministère se soit engagé envers les universités à exclure l'impact des principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux fins de l'octroi de la subvention conditionnelle, lors de l'implantation de la réforme comptable, celui-ci a modifié les règles budgétaires et considère maintenant cette dépense lors de son analyse des résultats de l'exercice qui mène à l'octroi de cette subvention.

13. Modifications aux règlements généraux de l'Université du Québec

L'Université du Québec a apporté des modifications à ses règlements généraux quant à l'adoption des budgets de ses constituantes. Ainsi, en vertu des modifications apportées à l'article 2.1.3, paragraphe e, du *Règlement général 5*, ainsi qu'à l'article 7.3 du *Règlement général 7* de l'Université du Québec, publiées dans la Gazette officielle du Québec le 18 janvier 2014, les budgets des constituantes ne sont plus approuvés par l'Assemblée des gouverneurs. En effet, la nouvelle réglementation prévoit que l'Assemblée des gouverneurs n'approuve maintenant que le budget initial consolidé.

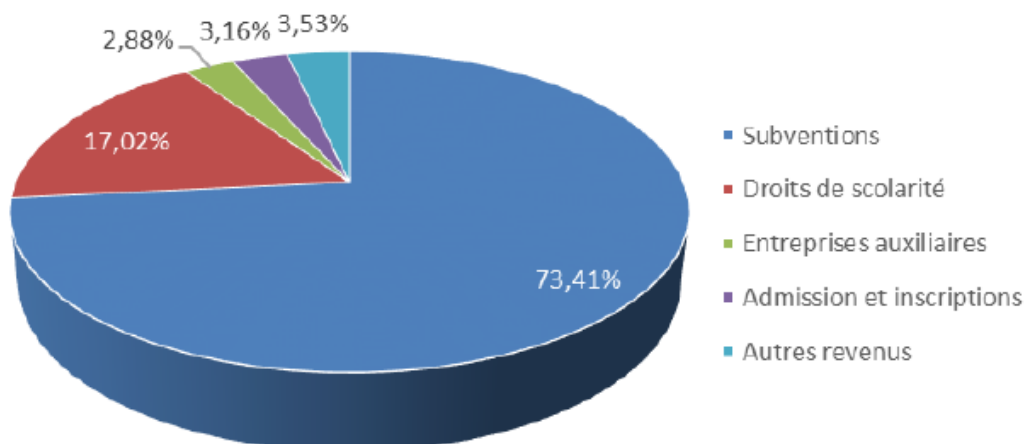
V TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Les tableaux et graphiques suivants présentent de façon macroscopique les principaux éléments budgétaires.

Prévisions budgétaires 2015-2016 – Sommaire des produits

Produits	Budget initial 2015-2016 (\$=000)
Subventions	58 746,7 \$
Droits de scolarité	13 622,1
Entreprises auxiliaires	2 301,6
Admission et inscriptions	2 527,3
Autres revenus	2 823,8
Total - Produits	80 021,5 \$

Budget proposé 2015-2016 – Produits

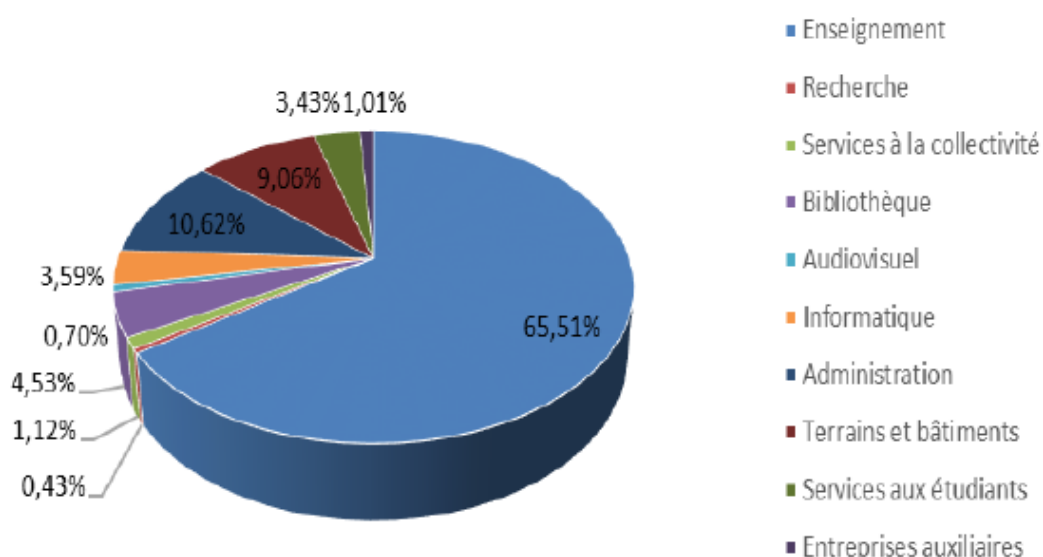


V TABLEAUX ET GRAPHIQUES (suite)

Prévisions budgétaires 2015-2016 – Charges par fonction

Fonctions	Total budget proposé 2015-2016 (\$=000)			Total
	Salaires	Avantages sociaux	Autres frais	
Enseignement	42 620,3 \$	8 448,6 \$	2 632,6 \$	53 701,5 \$
Recherche	183,0	24,0	143,3	350,3 \$
Services à la collectivité	633,1	131,5	151,7	916,3 \$
Bibliothèque	2 164,4	492,8	1 055,5	3 712,7 \$
Audiovisuel	392,1	93,8	90,8	576,7 \$
Informatique	1 424,6	328,5	1 192,9	2 946,0 \$
Administration	5 365,0	1 251,2	2 092,1	8 708,3 \$
Terrains et bâtiments	985,1	234,3	6 204,1	7 423,5 \$
Services aux étudiants	1 207,2	273,4	1 326,8	2 807,4 \$
Entreprises auxiliaires	-	-	825,0	825,0 \$
Total	54 974,8 \$	11 278,1 \$	15 714,8 \$	81 967,7 \$

Budget proposé - 2015-2016 - Charges par fonction



VI ANNEXES

Les annexes suivantes ont été transmises aux membres aux fins de la présente séance :

Annexe 1 : Prévisions budgétaires 2015-2016 – Sommaire

Annexe 2 : Subvention du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par rapport aux autres constituantes du réseau UQ

Annexe 3 : Subvention du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par rapport au budget révisé de l'année 2014-2015

Annexe 4 : Coupures paramétriques du dernier budget provincial

Annexe 5 : Résolution 380-CA-5758

Suite à la présentation, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, le coordonnateur à la gestion financière et le recteur donnent des clarifications aux membres sur les éléments suivants :

- la réduction du nombre de dérogations discrétionnaires;
- le refus du Syndicat des professeurs à la demande de l'UQO de reporter en janvier 2016 l'embauche prévue des 11 professeurs; le recteur précise qu'une grande majorité des universités appliqueront un gel de l'embauche;
- la transformation du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie en centre de revenus;
- l'augmentation des frais de voyages des chargés de cours due à la hausse du coût par kilomètre introduite par la nouvelle *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*. L'UQO étudiera la possibilité de revoir le mécanisme d'attribution des cours pour réduire les frais de déplacement;
- la différence de l'UQO par rapport aux autres constituantes de l'UQ en ce qui concerne la coupure paramétrique 2015-2016 annoncée au dernier budget provincial; l'UQO se compare à Rimouski et Chicoutimi et on constate que l'UQO est sous-financée et accuse un retard;
- la récupération de salaires et les prêts de service liés au programme de mobilité; l'UQO cotise à ce programme et en retire actuellement un revenu dans le cas de quatre personnes admissibles;
- la possibilité de répertorier les frais légaux selon leur utilisation;
- les montants défrayés par l'UQO et les autres universités pour les frais de stage;
- la réduction du budget alloué aux services à la collectivité;
- le fonctionnement de la reprise du temps supplémentaire en temps;
- le montant alloué annuellement au paiement du temps supplémentaire.

Suite aux discussions, l'on convient que les suivis suivants soient effectués :

- Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant verra s'il est possible de produire un tableau répertoriant les griefs déposés par les professeurs.
- Le secrétaire général effectuera les vérifications à la police d'assurance relativement à la couverture des membres du conseil dans le cas d'adoption de budget déficitaire et dans l'éventualité où l'Université ne serait pas en mesure de rembourser les emprunts pour payer ses créances, notamment les salaires. Le secrétaire général et le vice-recteur à l'administration et aux ressources se disent persuadés qu'une des clauses de la police d'assurance prévoit une protection à cet égard.

Un membre déplore qu'aucune nouvelle source de financement n'ait été explorée ni proposée dans le présent budget, ni dans ceux présentés au cours des cinq dernières années. Il est d'avis que le gouvernement n'est pas le seul à blâmer pour la situation budgétaire dans laquelle se trouve l'UQO.

Un membre transmet ses félicitations au vice-recteur à l'administration et aux ressources pour la préparation du budget. Il dit avoir grandement apprécié les liens établis entre le processus de préparation du budget et les orientations budgétaires. Il suggère qu'un tableau à cet effet soit présenté l'an prochain.

Un membre reconnaît que le déficit prévu est important et demande une surveillance étroite du budget. Dans les circonstances, il se dit satisfait du budget présenté, qu'il dit très bien préparé. Il souhaite savoir s'il y a de nouveaux développements dans les démarches entreprises par l'UQO pour la location d'espace à Saint-Jérôme. Le recteur fait savoir qu'il a rencontré à cet effet des gens du ministère ainsi que la sous-ministre, madame Lise Verreault. Tous ont tenu le même discours, soit que la règle utilisée par le Conseil du trésor amène comme résultat que l'UQO est en surplus d'espace. Le directeur du Service des terrains et bâtiments explore actuellement toutes les possibilités qui pourraient permettre d'absorber l'augmentation de l'effectif étudiant à Saint-Jérôme.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources assure que le budget sera suivi de très près. Il présentera par ailleurs les travaux du comité de budget au comité de vérification. Il signale qu'il a invité le registraire et les gestionnaires du campus de Saint-Jérôme à faire comme si l'UQO disposait de 500 m² d'espace supplémentaire puisque des travaux de réaménagement de certains locaux et de remaniement de plages horaires sont en cours.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1701 concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- Avis au recteur concernant le projet du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2013-2018.

Le 6 mars 2015, à défaut d'avoir le montant des enveloppes budgétaires en immobilisations de la part du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le siège social de l'Université du Québec nous a transmis les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations à utiliser pour notre planification. Pour 2015-2016, les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations pour l'Université du Québec en Outaouais sont les suivants :

• Enveloppe de réaménagement	412 000 \$
• Enveloppe de rénovation	1 590 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>574 000 \$</u>
	2 576 000 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	2 870 000 \$

Chaque année, plusieurs projets sont proposés et planifiés afin d'assurer le maintien des actifs et le développement des systèmes d'information de l'Université.

Pour 2015-2016, les sommes requises du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour la réalisation des projets en immobilisations sont les suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	335 000 \$
• Enveloppe de rénovation	1 285 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>630 000 \$</u>
	2 250 000 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	2 544 000 \$

Les documents faisant état du suivi des projets réalisés en 2014-2015, des projets à réaliser avec les soldes disponibles en 2015-2016 et le Guide pour la déclaration des budgets d'investissement en maintien des actifs immobiliers ont été transmis aux membres aux fins de la présente réunion.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1702 concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016; laquelle résolution est jointe en appendice.

**Monsieur Dominique Roy quitte la séance (14 h 08).*

5.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque à de Gatineau

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que les processus d'embauche visant ce poste ainsi que les cinq qui suivent ont été menés à terme puisqu'ils avaient été amorcés avant que les compressions ne soient annoncées. Il confirme, à l'intention d'un membre, que ces postes sont indispensables.

Il indique que suite à la vacance du poste de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Daniel Godon, directeur du Service de la bibliothèque, de monsieur Nicolas Savard, bibliothécaire au Service de la bibliothèque, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu cinq (5) candidatures et en a retenu quatre (4) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Cécile Roy à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1703 concernant l'engagement d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau (**Cécile Roy**); laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance du poste de secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Bernadette Kassi, directrice du Département d'études langagières, de monsieur Georges Farid, directeur du Module des lettres, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu six (6) candidatures et en a retenu trois (3) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Annie Fortin à titre de secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1704 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Département d'études langagières à Gatineau (**Annie Fortin**); laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- Engagement d'une agente ou d'un agent d'information à la Direction des communications et du recrutement

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que suite à la vacance du poste d'agente ou d'agent d'information à la Direction des communications et du recrutement à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Gilles Mailloux, directeur à la Direction des communications et du recrutement, de madame France Fouquette, adjointe au recteur, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu deux (2) candidatures et les a retenues pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Benoit Gélinas à titre d'agent d'information à la Direction des communications et du recrutement à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1705 concernant l'engagement d'un agent d'information à la Direction des communications et du recrutement à

Gatineau (**Benoit Gélinas**); laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- Engagement d'une agente ou d'un agent d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la création du poste (résolution 375-CA-5665) d'agente ou d'agent d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Pierre Tessier, registraire, de monsieur Robert Bondaz, personne ressource externe, et de monsieur Marc-André De Blois, conseiller en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu deux (2) candidatures qui ont été rencontrées en entrevues.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Marie-Ève Charlebois à titre d'agente d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1706 concernant l'engagement d'une agente d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau (**Marie-Ève Charlebois**); laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- Engagement d'une ou d'un commis aux ressources informationnelles aux Services universitaires des Laurentides

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que suite à la création (résolution 375-CA-5665) et à la modification de rattachement (résolution 376-CA-5725) du poste de commis aux ressources informationnelles aux Services universitaires des Laurentides, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Line Boucher, directrice des Services universitaires des Laurentides, de monsieur Daniel Godon, directeur du Service de la bibliothèque, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu six (6) candidatures et en a retenu quatre (4) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Isabelle Robichaud à titre de commis aux ressources informationnelles aux Services universitaires des Laurentides.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1707 concernant l'engagement d'un commis aux ressources informationnelles aux Services universitaires des Laurentides (**Isabelle Robichaud**); laquelle résolution est jointe en appendice.

10.- Engagement d'une ou d'un commis au prêt et à l'entretien des collections au Service de la bibliothèque à Gatineau

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance du poste de commis au prêt et à l'entretien des collections au Service de la bibliothèque à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Daniel Godon, directeur du Service de la bibliothèque, de monsieur Simon Bouisset, bibliothécaire au Service de la bibliothèque, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu une (1) candidature et l'a retenue pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Vanessa Ranger à titre de commis au prêt et à l'entretien des collections au Service de la bibliothèque à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1708 concernant l'engagement d'un commis au prêt et à l'entretien des collections au Service de la bibliothèque à Gatineau (**Vanessa Ranger**); laquelle résolution est jointe en appendice.

11.- Octroi d'un contrat pour des travaux de réparations de maçonnerie au pavillon Alexandre-Taché

**Monsieur Denis Harrisson quitte la salle (14 h 18).*

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que pour faire suite à l'évaluation du déficit d'entretien accumulé et à la réalisation d'un plan de maintien des actifs par la firme Planifika, des travaux de réparations de maçonnerie sont à effectuer pour éviter la détérioration des murs de briques et autres composantes architecturales au pavillon Alexandre-Taché.

Ces travaux consistent à remplacer la brique fissurée sur le mur extérieur de part et d'autre de l'entrée No 7 et sous certaines fenêtres et parapets du côté ouest du pavillon Alexandre-Taché. Les travaux consistent également à sceller les parapets de béton sur le mur sud de l'aile E pour pallier aux infiltrations d'eau. La firme d'ingénieurs Caba a été mandatée pour préparer les plans et devis qui ont servi à solliciter des propositions de la part d'entrepreneurs spécialisés en maçonnerie.

Le financement des travaux de réparations de maçonnerie au pavillon Alexandre-Taché est assuré par les subventions de maintien des actifs octroyées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Conformément aux directives de la *Procédure d'acquisition des biens et services* de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a publié un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) le 12 mars 2015 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 19 mars 2015.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 avril 2015. Les propositions ont été étudiées par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation a été transmis aux membres aux fins de la présente réunion. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Lari Construction.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1709 concernant l'octroi d'un contrat pour des travaux de réparations de maçonnerie au pavillon Alexandre-Taché; laquelle résolution est jointe en appendice.

12.- Octroi d'un contrat pour l'ajout de thermopompes et l'enlèvement de l'unité de ventilation N° 2 au pavillon Lucien-Brault

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que pour faire suite à l'évaluation du déficit d'entretien accumulé et à la réalisation d'un plan de maintien des actifs par la firme Planifika, des travaux d'ajout de thermopompes et d'enlèvement de l'unité de ventilation N° 2 dans le secteur C desservant les ateliers de l'ÉMI au pavillon Lucien-Brault sont à effectuer pour améliorer le confort des occupants et éviter toute possibilité de bris qui pourrait avoir des répercussions sur les opérations de l'UQO.

Ces travaux consistent à enlever l'unité de ventilation N° 2 qui date de plus de vingt ans et de la remplacer par une unité d'apport d'air frais avec récupérateur de chaleur. Les travaux consistent également à installer des thermopompes de pièces dans les ateliers afin d'améliorer le confort des occupants. La firme d'ingénieurs WSP a été mandatée pour préparer les plans et devis qui ont servi à solliciter des propositions de la part d'entrepreneurs spécialisés en mécanique du bâtiment.

Le financement du projet d'ajout de thermopompes et d'enlèvement de l'unité de ventilation N° 2 au pavillon Lucien-Brault est assuré par les subventions de maintien des actifs octroyées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Conformément aux directives de la *Procédure d'acquisition des biens et services* de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a publié un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) le 10 mars 2015 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes*

publics (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 18 mars 2015.

**Monsieur Denis Harrisson réintègre la salle (14 h 25).*

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 avril 2015. Les propositions ont été étudiées par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation a été transmis aux membres aux fins de la présente réunion. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Gestion DMJ.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1710 concernant l'octroi d'un contrat pour l'ajout de thermopompes et l'enlèvement de l'unité de ventilation N° 2 au pavillon Lucien-Brault; laquelle résolution est jointe en appendice.

13.- Modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne qu'en vertu du *Règlement de régie interne* de l'Université du Québec en Outaouais, le comité exécutif adopte la grille de signatures requises pour les dépenses ou engagements budgétaires ainsi que les règles relatives aux modifications budgétaires pour des montants inférieurs à 125 000 \$.

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources soumet, pour votre approbation, une grille d'autorisation de signatures modifiée (voir annexe 1) de la façon suivante :

- Sous « délégation de 2 000 \$ et moins », remplacer le poste « commis senior à la recherche et aux subventions » par celui de « technicienne en administration (recherche et subventions) » et retirer les cinq astérisques;
- Retirer le texte indiqué à la page deux du document qui se lit comme suit : « La personne salariée affectée à un projet spécifique à la recherche et aux subventions est autorisée à signer, selon le pouvoir de signature au poste de commis senior à la recherche et aux subventions, sauf si indication contraire du supérieur immédiat »;
- Ajouter en pied de page du document le texte suivant et modifier la grille en conséquence : « L'emploi du masculin est utilisé sous forme épiciène dans le but d'alléger la lecture du texte et de faciliter l'application de la grille ».

Les annexes suivantes ont été transmises aux membres aux fins de la présente séance :

- Annexe 1 : Grille d'autorisation de signature modifiée
- Annexe 2 : Résolution 371-CX-1640

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1711 concernant l'adoption d'une grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$; laquelle résolution est jointe en appendice.

14.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'École intuit.lab (France)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que le présent projet d'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'École intuit.lab (France) découle des liens qu'a développés la professeure en design graphique, Valérie Yobé, avec des professeurs de l'École intuit.lab.

Ces professeurs souhaitent établir entre eux une collaboration solide en offrant aux étudiants de l'UQO de 1^{er} et 2^e cycles du baccalauréat en arts et en design (7917) et de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts, concentration pratiques des arts (1611, 1612), la possibilité d'effectuer un séjour d'études en France, ainsi que de permettre aux étudiants de l'École intuit.lab de

1^{er} et 2^e cycles des programmes de Bachelor et de Master en design et communication visuelle d'effectuer un séjour d'études au Québec.

L'entente spécifique régissant les activités du projet d'échanges d'étudiants sera signée incessamment. Les premiers échanges d'étudiants s'effectueront au trimestre d'automne 2015.

Cette collaboration vise également, à moyen et long termes, à ce que se développent des collaborations de recherche entre les professeurs des deux établissements dans le domaine du design graphique, ce qui favoriserait par le fait même des séjours de recherche à l'étranger d'étudiants inscrits aux cycles d'études supérieures.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1712 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'École intuit.lab (France); laquelle résolution est jointe en appendice.

15.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'Universidad de Panamá (Panama)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que le présent projet d'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Universidad de Panamá (Panama) découle des liens qu'a développés la professeure en éducation, Julie Bergeron, avec des professeurs en éducation de l'Universidad de Panamá, spécifiquement ceux du Centre Régional Universitaire de Azuero.

Ces professeurs souhaitent établir entre eux une collaboration solide en offrant aux étudiants de l'UQO des 1^{er} et 2^e cycles des programmes en éducation la possibilité d'effectuer un stage de terrain au Panama, ainsi que de permettre aux étudiants de l'Universidad de Panamá des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles des programmes en éducation d'effectuer un stage de recherche non rémunéré au Québec.

L'entente spécifique régissant les activités du projet de mobilité internationale étudiante sera signée incessamment. Les premiers stages des étudiants de l'UQO s'effectueront au trimestre d'été 2015 au Panama.

Cette collaboration vise également, à moyen et long termes, à ce que se développent des collaborations de recherche entre les professeurs des deux établissements dans le domaine des sciences de l'éducation, ce qui favoriserait par le fait même des séjours de recherche à l'étranger d'étudiants inscrits aux cycles d'études supérieures.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant souligne que cette entente pourrait s'appliquer à d'autres domaines.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1713 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'Universidad de Panamá (Panama); laquelle résolution est jointe en appendice.

16.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 (France)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que le présent projet d'accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (France) découle des liens qu'a développés la professeure en muséologie, Nada Guzin Lukic, avec des professeurs en médiation culturelle de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3.

Ces professeurs souhaitent établir entre eux une collaboration solide en offrant aux étudiants de l'UQO de 1^{er} et 2^e cycles de la majeure en muséologie et patrimoines (6038) et de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts, concentration muséologie (1570), la possibilité d'effectuer un séjour d'études en France, ainsi que de permettre aux étudiants de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 de 1^{er} et de 2^e cycles des programmes de License et de Master 1 et 2 en médiation culturelle d'effectuer un séjour d'études au Québec.

Ce projet d'échanges d'étudiants concernant les séjours d'études dans les programmes en muséologie est le premier à être mis en œuvre avec un établissement d'éducation supérieure à l'étranger selon les principes de réciprocité et de parité. L'entente spécifique régissant les activités du projet d'échanges d'étudiants sera signée incessamment. Les premiers échanges d'étudiants s'effectueront au trimestre d'automne 2015.

Cette collaboration vise également, à moyen et long termes, à ce que se développent des collaborations de recherche entre les professeurs des deux établissements dans les domaines de la muséologie et de la médiation culturelle, ce qui favoriserait par le fait même des séjours de recherche à l'étranger d'étudiants inscrits aux cycles d'études supérieures.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1714 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada) et l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (France); laquelle résolution est jointe en appendice.

17.- Contrat de services de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault et ISFORT

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'Université du Québec en Outaouais doit s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault et ISFORT.

Conformément à la *Procédure d'acquisition des biens et services* de l'Université du Québec en Outaouais, la division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais a lancé, le 16 mars 2015, un appel d'offres public pour recevoir des propositions de la part d'entrepreneurs. L'objectif poursuivi était d'obtenir, des entreprises établies en Outaouais, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'Université du Québec en Outaouais.

L'ouverture des propositions a été faite le 10 avril 2015. Trois entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais. Le document intitulé Rapport du processus d'appel d'offres est joint en annexe. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Création Design et accessoire. La durée du contrat est de deux ans, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2017 avec une option de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions de l'entente.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que le montant maximum qui pourra être alloué pour la durée du contrat (deux ans) et de son renouvellement (un an), le cas échéant, est de 200 000 \$. Il souligne que ce montant est tributaire des travaux de peinture qui devront être effectués au cours de la période du contrat. La somme payée pourrait donc être moindre.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 382-CX-1715 concernant le contrat de services de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault et ISFORT; laquelle résolution est jointe en appendice.

18.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

19.- Prochaine réunion (8 juin 2015)

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 8 juin 2015 à 12 h.

20.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 14 h 44.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson

Le secrétaire, André J. Roy